ABMI
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 10 Rue du Docteur Yves Louvigné
35000 RENNES

Le soussigné Monsieur Antoine BARRÉ, demeurant 10 Rue du Docteur Yves Louvigné, 35000 RENNES,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société à responsabilité limitée ABMI,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée aux termes d'un acte sous signature privée en date à RENNES, du 25 septembre 2024 qui sera enregistré et publié en même temps que le présent acte,

Nomme Monsieur Antoine BARRÉ, demeurant 10 Rue du Docteur Yves Louvigné, 35000 RENNES, aux fonctions de gérant de la Société pour une durée illimitée.

Monsieur Antoine BARRÉ dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Antoine BARRÉ accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à RENNES
Le 25 septembre 2024

M. Antoine BARRE
Bon pour acceptation des fonctions de Gérant

Signé par Antoine BARRÉ
Le 25/09/24
ID: tx_JJ2YawObD3go
Signed with
Universign